

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Arrêté du Maire portant délégation de signature à Monsieur Bachir MERGHEM, Directeur Général Adjoint

#### ARRETE N°24-445

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-19,

**CONSIDERANT** la nouvelle organisation au sein de la direction générale.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Abroge l'arrêté n°23-313 du 1<sup>er</sup> juin 2023.

#### ARTICLE 2

Donne délégation permanente de signature à Monsieur Bachir MERGHEM, Directeur Général Adjoint, pour la signature de toutes pièces établies dans le cadre du fonctionnement des services :

- des Affaires Culturelles
- de l'Education – Enfance
- de la Réussite Educative, CLAS et Caisse des Ecoles/parentalité
- de la Jeunesse et des Sports
- de l'Hygiène, Restauration et Accompagnement de l'Enfant
- de la Petite d'enfance (RAM, crèches familiale et collective, multi accueil, halte-garderie)
- de la Piscine d'en Face

#### ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- L'intéressé.

Fait en Mairie de Ste Geneviève des Bois, le 26 septembre 2024.

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Bachir MERGHEM



**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur Essonne Agglomération